



Participation frais voyage à l'étranger

Par **fabsm**, le **15/02/2024** à **09:27**

Bonjour, je suis séparé depuis une dizaine d'années, ma fille habite avec sa maman et je paie tous les mois une pension ainsi que la moitié des frais periscolaires.

A présent, après une longue maladie de 3 ans, je ne reçois plus les indemnités de la sécurité sociale.

En plus de la pension que je verse tous les mois, mon ex femme me demande de payer la moitié d'un voyage scolaire à l'étranger (mais qui n'est pas obligatoire mais plus tout optionnel), ce voyage étant assez coûteux.

Au vu de ma situation, suis-je contraint de payer ces frais svp?

D'avance merci de votre retour

Par **Visiteur**, le **15/02/2024** à **12:23**

Bonjour,

La réponse est dans le jugement. Si le jugement n'a pas prévu le partage de ces frais, vous ne devez rien.

Sinon, il s'applique.

Il faut saisir le JAF si vous souhaitez adapter le jugement à votre nouvelle situation.